



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la coordination
de l'action territoriale

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant de Heudebouville (n°18) sur l'autoroute A13
Communes de Heudebouville et Vironvay

Maître d'ouvrage : La Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN)

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DCAT/SJIPE/MEA/21/019, il a prescrit une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale, à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ainsi qu'une enquête parcellaire relative au projet d'aménagement du complément du demi-diffuseur existant de Heudebouville (n°18) sur l'autoroute A13.

L'enquête se déroulera du samedi 17 avril 2021 à 14h00 au lundi 17 mai 2021 à 17h00 sur le territoire des communes de Heudebouville et Vironvay.

Monsieur Laurent GUIFFARD, fonctionnaire retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Rouen, pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations, lors des permanences aux mairies de :

Heudebouville le :

- Samedi 17 avril 2021 : 14h00 à 17h00
- Mercredi 28 avril 2021 : 9h00 à 12h00
- Lundi 17 mai 2021 : 14h00 à 17h00

Vironvay le :

- Vendredi 23 avril 2021 : 16h00 à 19h00
- Mardi 11 mai 2021 : 16h00 à 19h00

En dehors de ces permanences, le public pourra porter ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouvertures habituels des mairies au public, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de Heudebouville, siège de l'enquête, ou par voie électronique à pref-projet-heudebouville@eure.gouv.fr (à l'attention du commissaire enquêteur) avant l'expiration du délai de l'enquête. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse <http://www.eure.gouv.fr> (Rubriques: Politiques publiques/Environnement/Consultations et enquêtes publiques/Enquêtes publiques). Celles déposées sur les registres papier dans les mairies seront susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure à l'adresse susvisée. Il pourra être consulté en versions papier et numérique, à la préfecture de l'Eure, aux jours et heures habituels d'ouverture.

À l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies précitées et à la préfecture de l'Eure et consultable sur le site internet de la préfecture de l'Eure dans les mêmes conditions de délai.

Le préfet de l'Eure est l'autorité compétente pour prendre par arrêté préfectoral, le cas échéant, la décision d'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique et la cessibilité nécessaire à la réalisation du projet.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la SAPN - Direction de la Construction BP 50073 - 60 304 SENLIS CEDEX.

Toutes les mesures devront être mises en place par les mairies concernées pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire en vigueur lié à la COVID-19.

Le présent avis sera affiché aux mairies des communes de Heudebouville et Vironvay ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale,

Isabelle DORLIAT-POUZET